

COMMUNES DE BOURNEZEAU ET SAINT VINCENT PUYMAUFRAIS

# BOURNEZEAU

LE MAG'INFOS // JUILLET 2022

## Infos



[www.bournezeau.fr](http://www.bournezeau.fr)



2, place de la Mairie - 85480 BOURNEZEAU  
Tél. 02 51 40 71 29 - [mairie@bournezeau.fr](mailto:mairie@bournezeau.fr)

### ACTIVITÉ COMMUNALE

Finances  
Budget principal 2022  
P. 6

### EN LIAISON AVEC NOS PARTENAIRES

Animations 2022  
P. 21

### INFOS DIVERSES

Bruits de voisinage  
Rappel des horaires  
P. 23





Mairie  
2, place de la Mairie  
85480 BOURNEZEAU  
Tél. 02 51 40 71 29  
mairie@bournezeau.fr

Directeur de publication :  
Louissette BILLAUDEAU

Photos : Commune de Bournezeau, écoles,  
associations, Roger Walker, Freepik, PSD  
Graphic, PIXABAY, Pexels, Graphic Burger

Conception / Impression :

 Média Horizon  Imprimerie du Bocage 02 51 46 59 10  
www.imprimeriedubocage.fr



## LES ACTUALITÉS DE VOTRE COMMUNE

N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter en page d'accueil du site de la commune [www.bournezeau.fr](http://www.bournezeau.fr) et vous recevrez chaque semaine, les actualités municipales et associatives de Bournezeau.

### I - LE MOT DU MAIRE DE BOURNEZEAU ..... P. 3

### LE MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE SAINT VINCENT PUYMAUFRAIS ..... P. 4

## II - L'ACTIVITÉ COMMUNALE

Finances .....	P. 6
Relations avec les entreprises .....	P. 8
Bâtiments.....	P. 9
Voirie et réseaux .....	P. 10
Urbanisme .....	P. 11
Développement durable.....	P. 12
Affaires scolaires .....	P. 14
Associations sportives .....	P. 16
Culture et patrimoine .....	P. 17

## III - EN LIAISON AVEC NOS PARTENAIRES

Communauté de Communes du Pays de Chantonay .....	P. 18
Office de Tourisme du Pays de Chantonay .....	P. 21

## IV - INFORMATIONS DIVERSES

Délivrance des passeports et des cartes d'identité .....	P. 22
Maison France Services .....	P. 22
Bruits de voisinage .....	P. 23
Lutte contre les frelons asiatiques .....	P. 23

## V - CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

Calendrier des évènements .....	P. 24
Contacts et horaires de la mairie .....	P. 24



*Mesdames, Messieurs,*

*Je vous retrouve avec plaisir en ce début de l'été en essayant de garder une petite dose d'optimisme.*

**L'histoire de ces derniers mois aura été d'une rare intensité, entre les crises COVID-19 successives, la guerre en Ukraine nous rappelant cruellement la fragilité des équilibres mondiaux, le problème de la grippe aviaire dans les élevages avicoles et nous pourrions connaître une sécheresse exceptionnelle cet été due au manque de pluie, autant d'évènements ayant un impact négatif sur notre quotidien.**

Le contexte national et international nous incite à la plus grande vigilance. Nous faisons face à une conjoncture difficile. Les évolutions des prix de l'électricité, du gaz et des carburants rendent incertaines les conséquences financières à moyen terme.

En mars, le Conseil municipal a voté le budget pour cette année. Malgré cette situation tendue, outre l'entretien annuel des voiries et des bâtiments communaux, l'équipe municipale est heureuse de vous faire partager plusieurs projets et de tenir au mieux les engagements que nous avons pris auprès de vous.

Le programme d'entretien et d'effacements de réseaux sont terminés. L'aménagement de la rue de la Doulaye va commencer en septembre. Les réservations du lotissement «Le Fief du Château» se terminent, les associations habituées aux modulaires du stade et je pense à nos jeunes, vont enfin pouvoir retrouver le lieu qui leur est dédié avec la Maison des Associations maintenant terminée.



Le projet important de la réhabilitation de la mairie avance bien. Le schéma directeur est défini pour le phasage des différents aménagements du «Vieux Château», notamment l'ouverture du parc au public et le déplacement de la bibliothèque. Et dans le souci de

donner une image positive de notre commune, nous poursuivons avec la CCI la réflexion sur l'évolution du tissu commercial de Bournezeau dans son centre bourg.



La ferme éolienne de Bournezeau est maintenant autorisée à exploiter son parc. Vous pouvez voir depuis un peu plus d'un mois, les trois premières éoliennes se dresser dans le paysage. Cette énergie renouvelable participe à la lutte contre le réchauffement climatique.

Quand vous aurez ce Mag-infos, nous aurons eu plusieurs rendez-vous avec vous, moments perdus ces deux dernières années et je l'espère des moments agréables et conviviaux pour vous présenter tous ces projets.

Plus que jamais, face à ces évènements parfois douloureux, nous devons affirmer nos valeurs, solidarité et fraternité.

Je vous souhaite de profiter au maximum de l'été qui approche pour vous ressourcer et passer de bons moments en famille et du soleil dans vos cœurs. On se retrouve à la rentrée.

**«L'espoir est un phare qui nous guide dans la grisaille des tempêtes de la vie»**

Le 31 mai 2022  
Le Maire,



**Louise BILLAUDEAU**





*Mesdames, Messieurs,*

*VIVE LES MARIÉS !*

*Bournezeau / Saint Vincent Puymaufrais : 50 ans de mariage*

**Depuis plusieurs années nous entendons parler de communes nouvelles. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Vendée comptait 16 communes nouvelles. Si les communes nouvelles séduisent les uns, elles peuvent aussi rebuter les autres.**

On craint de perdre son nom, son identité en se faisant absorber par un voisin plus puissant. Perte de pouvoir ? d'indépendance ?

L'histoire de St Vincent et Bournezeau nous prouve le contraire.

La commune de Saint Vincent Puymaufrais est même précurseur en matière de mutualisation et d'aménagement du territoire.,

Car c'est en 1883 que la commune Saint Vincent Puymaufrais naît de la fusion des communes de Puymaufrais et de Saint-Vincent-Fort-du-Lay :

Puis, le 13 février 1972, à la suite d'une violente tempête qui a endommagé gravement l'église de St Vincent Puymaufrais, la commune connaît une situation financière très fragile. Aussi se tourne-t-elle vers sa voisine, la commune de Bournezeau qui lui tend la main... l'association est prononcée par arrêté préfectoral le 18 septembre 1972.

Depuis cette date, nos deux villages font route commune.

Depuis 50 ans les élus siègent au sein du même conseil municipal et participent activement à la vie municipale. Jusqu'à 2014, en vertu de l'article L. 255-1 du code électoral, les anciennes communes d'une fusion-association constituaient des sections électorales élisant un nombre de conseillers municipaux proportionnel à leur poids démographique. Pour Saint Vincent 4 élus Manfraidien siégeaient au conseil de Bournezeau. Mais l'article 27 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 a modifié le fonctionnement et a permis une circonscription électorale unique élisant l'ensemble du conseil municipal selon un mode de scrutin unique. Si avec ce nouveau mode de scrutin, la présence de conseillers municipaux issus de St Vincent Puymaufrais n'étant plus forcément garantie, il en sera tout autrement...

Car lors des élections municipales en 2014 comme en 2021, les listes uniques compteront 5 candidats Manfraidien... aujourd'hui sur les 5 élus trois d'entre eux occupent respectivement les postes de Maire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoints. Autant dire que le mariage est réussi. Vive les mariés.



Oui le jour est venu de fêter les noces d'or. Symboliquement, le conseil municipal se tiendra à la mairie Annexe à Saint Vincent Puymaufrais, le 5 juillet prochain.

50 ans d'histoire commune, qui nous rappellent qu'à deux communes, nous sommes plus forts, et qu'à l'échelon municipal, nous augmentons notre capacité à jouer un rôle à l'accélération des transformations écologiques, sociales et démocratiques...

50 ans de mariage qui nous rappellent que nos communes rurales :

- Parce qu'elles constituent un espace ouvert où s'inventent des pratiques et des intelligences collectives...
- Parce qu'elles offrent un territoire privilégié pour se réapproprier les questions majeures du 21<sup>e</sup> siècle et ne pas les laisser aux mains des grands ensembles : production agricole, autonomie alimentaire, autonomie énergétique, relocalisation de l'économie...
- Parce qu'elles favorisent l'ancrage dans l'ici et maintenant.

Alors nos communes rurales sont des communes d'avenir où l'être humain n'est pas abstraction, il est relation...

C'est donc à nous citoyens habitants, élus, associations, artisans, paysans, entrepreneurs ruraux, jeunes, seniors... de recréer des espaces de coopération fondés sur l'interconnaissance, la confiance, la solidarité, la générosité, la capacité

à définir et imaginer collectivement des solutions. C'est à nous qu'il importe de faire vivre nos villages, en consommant local en s'investissant dans des associations, des activités collectives, en s'émerveillant de la beauté de nos paysages.

De nombreux penseurs s'accordent à parler d'effondrement de notre système. La liste des plaies qui assaillent l'humanité s'allonge de jour en jour : agonie démocratique, réchauffement climatique, régression sociale, instabilité économique, géopolitique, fragilité financière, crises agricoles sanitaires... alors maintenant on fait quoi ? il reste un peu de temps et des espoirs.

Certes, la chaleur de nos villages ne résoudra pas les problèmes du monde, mais ils doivent permettre à chacun de trouver réconfort et liens qui rassurent. Comme l'affirme Valérie JOUSSEAUME dans son ouvrage Plouc Pride, nos villages ruraux ont de l'avenir. «L'expérience des territoires ruraux et des sociétés rurales, peut nous aider à rêver un futur désirable et à dessiner un avenir collectif...»

Alors en route !!!!

Le 31 mai 2022  
Le Maire délégué,



**Jérôme AUBINEAU**





## BUDGET PRINCIPAL 2022

Le budget communal se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement. Les dépenses réelles sont distinguées des dépenses d'ordre. Les dépenses d'ordre sont des jeux d'écriture qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

### FONCTIONNEMENT

**RECETTES 3 293 739 €**

Dont :

**3 277 739 €**

Recettes réelles  
de fonctionnement

**16 000 €**

Recettes d'ordre

**DÉPENSES 2 408 722 €**

Dont :

**2 308 772 €**

Dépenses réelles  
de fonctionnement

**100 000 €**

Dépenses d'ordre

### LA SECTION FONCTIONNEMENT

À ces recettes s'ajoute également :

- un excédent reporté de 2021 :  
200 000 €
- Virement à l'investissement :  
1 084 467 € (*excédent attendu*)

### INVESTISSEMENT

**RECETTES 1 439 767 €**

Dont :

**1 339 767 €**

Recettes réelles  
d'investissement

**100 000 €**

Recettes d'ordre

**DÉPENSES 3 405 783 €**

Dont :

**3 389 783 €\***

Dépenses réelles  
d'investissement

**16 000 €**

Dépenses d'ordre

### LA SECTION INVESTISSEMENT

À ces recettes s'ajoute également :

- un excédent reporté de 2021 :  
881 549 €
- un excédent de fonctionnement  
projeté : 1 084 467 €  
(*virement de la section de fonctionnement*)

### 2021 EN QUELQUES CHIFFRES :

La section de fonctionnement qui regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des services (fournitures, fluides, charges de personnel, contrats de maintenance, subventions...) a généré un excédent de 998 137 €. C'est une ressource dont dispose la commune pour financer ses investissements.

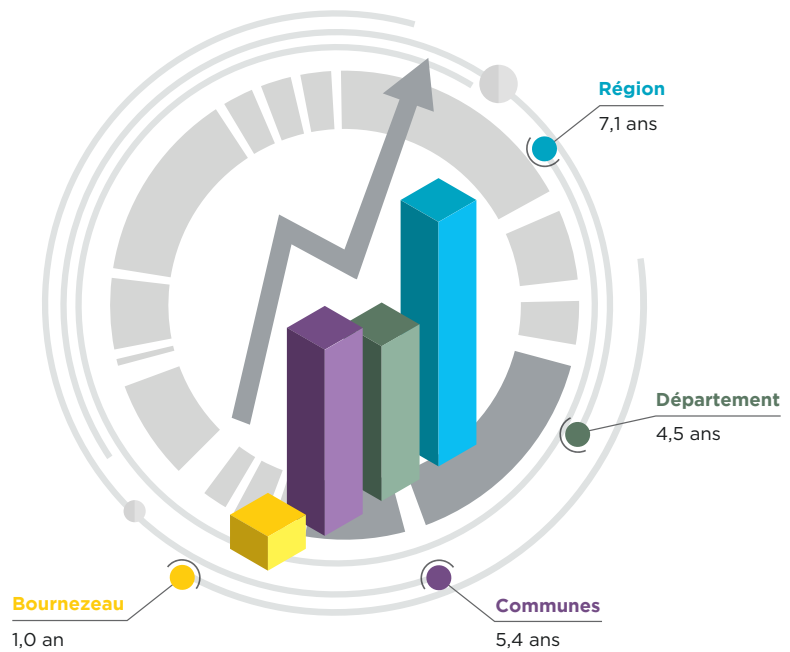
\* les restes à réaliser de 2021 sont inclus.



## > CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT EN 2021

(Source : Bulletin d'informations statistiques DGCL n°158 sept 2021)

La capacité de désendettement est de 1 an en 2021. Ce ratio est un indicateur de solvabilité : il indique le nombre d'années qui seraient nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette si elle y consacrait toutes ses ressources disponibles.



## Taxe habitation résidence secondaire

33 212 €

## Compensation État

376 331 €

## Taxe foncier non bâti

90 592 €

## Taxe foncier bâti

735 909 €

## > VOTE DES TAUX :

### Augmentation des taux :

- Taxe sur le foncier bâti : 31,90 % (cumul du taux communal + taux du Département)
  - Taxe sur le foncier non bâti : 44,81 %
- Le montant des produits perçus en 2021 est le suivant (suite à la réforme avec la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales, le transfert du produit foncier bâti du département ne compensant pas cette perte, l'État compense à hauteur de 376 331 € en 2021).

## > LISTE DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2022 (intègre les restes à réaliser de 2021) :

- |  |           |  |          |
|--|-----------|--|----------|
| • Château (suite programmiste, travaux d'aménagement du parc, travaux d'urgence) .....                                   | 117 050 € | • Églises (actualisation diagnostic) .....   | 14 000 € |
| • Cimetière (ossuaire, exhumations) .....  | 51 850 €  | • École publique (informatique, réfection partielle toiture, travaux divers) ..... | 89 987 € |
| • Matériel (informatique, robot tonte, véhicule électrique, véhicule de voirie, petits matériels...) .....               | 90 880 €  | • Aménagements urbains (études diverses) .....                                     | 21 980 € |
| • Bâtiments (Mise en place modulaires Mairie, extension ateliers municipaux, construction maison des associations) ..... | 866 764 € | • Restauration scolaire (achat matériel) .....                                     | 6 400 €  |
| • Voirie (dont réseaux EP et effacement réseaux) .....   | 944 151 € | • Accueil de loisirs - CLSH (réfection toiture, plomberie, travaux divers) .....   | 51 184 € |
| • Bibliothèque (études) .....  | 94 500 €  | • Action environnementale (plantations, révision zonage assainissement) .....      | 8 772 €  |
| • Éclairage public .....   | 2 789 €   | • Réserve foncière (diverses acquisitions terrains) .....                          | 75 100 € |
| • Secteur CAVAC Motte (assistance à maîtrise d'ouvrage) .....  | 26 190 €* |  |          |
| • Mairie (maîtrise d'œuvre, études diverses) .....   | 251 000 € |  |          |

L'Adjointe déléguée,  
Ingrid ZOUBAIRI

\*(transféré vers nouveau budget annexe)



**Dans le bulletin municipal de janvier, nous vous faisons retour du premier volet de l'étude menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée que nous avons missionnée pour une étude de développement du commerce et de la dynamisation du centre-bourg de Bournezeau.**

De nouvelles rencontres ont eu lieu. Des pistes de réflexion se dégagent à la lumière des différents constats relevés en première étude. Le second volet de cette étude a pour objectif de dégager des pistes de travail sur lesquelles les élus pourront agir afin de rassembler les conditions favorables au maintien, voire au développement du commerce de proximité, en lien avec les espaces et les équipements publics.



Le 20 juin, nous avons réuni les commerçants pour la restitution de l'enquête.

La CCI nous propose des plans d'actions en 3 axes :

**- Organiser le développement commercial** en favorisant le regroupement des commerces au sein de deux grands secteurs, place de la Mairie et Avenue du Moulin. La concentration des commerces est un facteur indispensable de l'attraction et de l'animation commerciale et répond à une attente des consommateurs. La commune a fait l'acquisition de la maison Meunier et du terrain attenant, ceci doit favoriser

le maintien et les besoins de développement des commerces existants et l'implantation des commerces identifiés comme manquants.

**- Renforcer l'attractivité du Centre-Bourg**, la CCI a défini un secteur plus commerçant l'avenue du Moulin à privilégier, mais nous devons redonner toute son importance à la place de la mairie et rendre attractif le marché du vendredi qui doit se poursuivre et faire revivre ces rendez-vous très appréciés. A notre grand regret, le marché du samedi matin s'est arrêté, espérons que l'arrêt soit provisoire. Il est important de créer un environnement favorable au commerce en facilitant les accès au centre-bourg, en facilitant le stationnement, en améliorant la signalisation, en favorisant les liaisons douces et l'embellissement par le fleurissement et en encourageant les propriétaires à embellir leurs façades.

**- Favoriser une dynamique collective** en réactivant si possible l'association des commerçants en sommeil, en privilégiant le centre-bourg pour les animations et créer un circuit touristique sur la commune. Nous possédons un certain nombre d'atouts, église, le Vieux Château, sentiers de randonnées...

Les préconisations de la CCI ont été faites dans le cadre d'une réflexion à moyen et long terme. Certes, il s'agit d'un programme ambitieux, nécessaire pour l'avenir de la commune et plus particulièrement de ses commerces.

*Le Maire,  
Louissette BILLAUDEAU*



## BÂTIMENTS

### POUR LES BÂTIMENTS, LE PROJET PHARE DE NOTRE MANDAT PREND FORME.

**En effet, le résultat du concours d'architecture, pour la restructuration de la mairie, est connu depuis le 6 mai. Le cabinet nantais « the architectes » a été retenu et la phase travaux devrait commencer début 2023.**

La déconstruction du foyer rural et de la bibliothèque sera nécessaire pour l'élévation de deux agrandissements encadrant la mairie actuelle. La salle du conseil et de mariage se situera sur l'emplacement du foyer rural et les bureaux du service administratif seront dans l'aile longeant la rue du centre.



Les activités se déroulant actuellement au foyer rural seront déplacées dans la maison des associations. Ce nouveau bâtiment de 300m<sup>2</sup> situé dans l'enceinte du stade a été inauguré le 2 juillet. Il sera, dès l'été, mis à disposition des associations pour l'organisation d'activités et de réunions. Il abrite également le foyer des jeunes.



La nouvelle bibliothèque quant à elle sera localisée sur le site du vieux château dans l'aile à droite du porche, en regardant depuis la cour centrale. Son emplacement a été défini par le schéma directeur présenté par la société APRITEC au terme de l'étude de faisabilité du site du vieux château. La création de la nouvelle médiathèque en 2024/2025 s'inscrit dans la première phase des travaux « bâtiment » du site. Les grandes lignes de ce schéma directeur, qui nous projette jusqu'en 2030, vous seront présentées lors de la réunion du 2 juillet (les projets de médiathèque, de restaurant, etc...).

Des travaux de cette ampleur entraînent forcément des désagréments. Durant la période des travaux les services administratifs de la mairie seront transférés dans des bureaux provisoires prairie des Papillons. La bibliothèque sera également délocalisée, prairie des Papillons, jusqu'à la réception des nouveaux locaux.

*Le Conseiller Municipal délégué,  
Michel GILBERT*

## VOIRIE ET RÉSEAUX

### VOIRIE

Ce sont 84 183 € HT inscrits pour l'année 2022 avec l'entreprise EIFFAGE (des dépenses supplémentaires sont à prévoir en cours d'année) :

- VC de la Maison Neuve (reprofilage et bicouche)
- CR des Noues Pourries... (reprofilage et bicouche)
- CR du Grand Bateau (reprofilage et bicouche)
- VC des Mares à l'Enclose (reprofilage et bicouche)
- Les Barres (busage fossé + pose bordures)
- Touvent (busage fossé)
- Carrefour rue Jean Grolleau et RD 48 (effacement marquage STOP)

#### Travaux de point à temps automatique 2022 avec l'entreprise EIFFAGE :

25 Tonnes 22 000 € HT.

#### Curage fossés et décapage des accotements en 2022 avec l'entreprise 2LTP, 9 563,16 € HT :

- Curage fossés : 5 090 mètres.
- Décapage des accotements : 2 900 mètres.

#### Réhabilitation des réseaux d'eaux usées route de Chantonay :

- Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire du nouveau lotissement du Fief du Château, une réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la route de Chantonay a été réalisée.

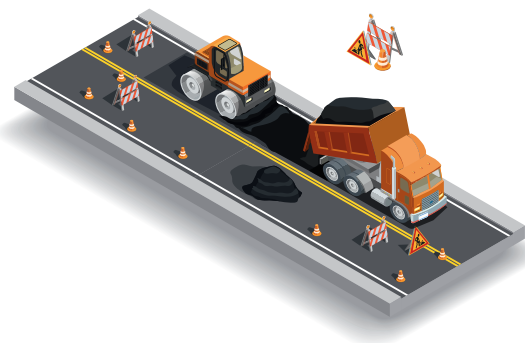
Dossier suivi par le Maître d'œuvre SICAA et travaux réalisés par l'entreprise SOCOVATP : coût des Travaux estimé à 78 657 € HT.

#### Aménagement de la rue de la Doulaye :

Elle passera en SENS UNIQUE

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Mise en sécurité des piétons avec un cheminement identifié et distinct de la voirie,
- Sécurisation des voitures,
- Sécurisation des sorties de garage,
- Replacer la marche au cœur des déplacements et poser les bases d'une véritable politique favorable au déplacement à pied à l'échelle de la Commune et du centre bourg,
- Valorisation et sécurisation des liaisons douces piétonnes,
- Développement de l'usage du vélo, en limitant l'usage de la voiture individuelle : s'engager à garantir la sécurité pour les cyclistes,
- Principe d'aménagement en continuité de l'avenue du Moulin,



Des études ont été menées dans un premier temps par l'Agence de Service aux Collectivités Locales.

#### Ces études ont identifié 2 scénarios :

- Un sens unique préconisé par l'Agence car répondant davantage aux objectifs recherchés
- Un double sens présentant l'avantage de ne pas modifier les usages de circulations, mais ne répondant pas à tous les objectifs de sécurité.

Une réunion publique à l'intention des habitants s'est déroulée le 8 novembre 2021 afin de soumettre les scénarios. Lors de cette réunion, nous avons entendu les souhaits des riverains de pouvoir reconsidérer l'aménagement et vérifier que le double sens ne pouvait être retravaillé pour obtenir plus de sécurité.

C'est pourquoi nous avons constitué un groupe de travail. Ce groupe a réuni des riverains de la rue de la Doulaye et des rues avoisinantes, ainsi que des catégories d'utilisateurs. En parallèle, nous avons fait le choix de mandater un autre organisme afin d'apporter un regard complémentaire et critique aux premières études. C'est dans ce cadre de

CDC Conseil a été retenu comme maître d'œuvre. En sollicitant un deuxième maître d'œuvre, la Commune a fait le choix de financer à nouveau des études de façon à s'assurer de la pertinence du réseau retenu. Le souhait était de pouvoir conserver le double sens, mais sans que ce ne soit au détriment des objectifs énumérés précédemment.

Suite à cette étude, nous avons pris la décision lors du Conseil Municipal du 10 mai dernier de retenir l'aménagement en «sens unique». C'est pour nous l'aménagement qui répond le mieux à nos objectifs et qui s'inscrit dans la vision à long terme des aménagements de la Commune accordant une place aux piétons et vélos en sécurisant les usages.

Nous espérons néanmoins qu'il sera reconnu comme étant le plus adapté. Le plan de ce projet est consultable en mairie.

*L'Adjoint délégué,  
Christophe RINEAU*



## URBANISME

### D'UN LOTISSEMENT À L'AUTRE...

**Le lotissement «Fief du Château» se termine. De nombreuses habitations sortent de terre. Tous les lots sont réservés.**

Début juin 2022, 33 permis de construire étaient délivrés et 31 lots avaient fait l'objet d'une vente chez le notaire, sur 45 lots individuels. Les lots restants sont pour la plupart au stade de la promesse de vente ce qui laisse présager la vente complète de l'ensemble des lots avant la fin de l'année.



L'aménagement programmé de la route départementale de Chantonnay permettra d'offrir une liaison piétonne sécurisée et un ralentissement des vitesses avec la mise en place de chicanes (rétrécissement de la chaussée) et un plateau surélevé. La consultation des entreprises a été lancée pour des travaux qui seraient effectués avant la fin de l'année. La Commune a fait le choix de proposer un cheminement piétonnier passant devant les jardins familiaux et se prolongeant jusqu'à la salle du Mitan et école publique. Ce cheminement sera éclairé de façon à assurer des conditions de dessertes optimum.

**Le lotissement le «Haut Bois»** commence à prendre forme sur le secteur dit «CAVAC» (dont les anciens bâtiments ont été démolis) et «Chemin de la Motte», soit 2 hectares environ. Après une phase d'études préalables et d'achats de terrains menés conjointement par la Commune et l'Etablissement Public de Vendée, assistés par ORYON, c'est la phase opérationnelle qui démarre.

Les prestataires choisis pour mener les travaux doivent maintenant mener toutes les études préalables au chantier, établir les dossiers administratifs (loi sur l'eau par exemple), assurer le suivi des chantiers et accompagner la Commune pour la cession des terrains, selon le planning défini par les différentes parties.



Dans le cadre de ce projet, la Commune souhaite mettre en avant :

- **La qualité de vie** à travers la mixité, le lien social et les déplacements doux
  - **La mixité** : la diversité de l'offre doit pouvoir accompagner les habitants dans les étapes successives de leur parcours résidentiel. Cela passe notamment par une attention portée à des tailles variées de parcelles ainsi qu'avec différents types d'habitat (collectif, intermédiaire, individuel).
  - **Le lien social** : le quartier et spécialement l'espace public par sa localisation, sa taille, sa forme et son aménagement des activités : jeux des enfants, surveillance des parents, conversations prolongées, temps de convivialité, parcours santé.
  - **Les déplacements doux** : une attention sera apportée aux liaisons douces vers les lieux de vie de la Commune (espaces verts, centre-bourg, arrêt de car...)
- **Une densification raisonnée et acceptable**, à travers une optimisation de l'occupation de l'espace et de l'implantation du bâti, tout en accordant une place à la qualité des espaces de vie collectifs
- **Une qualité urbaine et architecturale** avec une attention à l'architecture des projets (avec la prise en compte du périmètre Monument Historique : périmètre délimité des abords et donc avis conforme de l'ABF sur les autorisations d'urbanisme) et à l'articulation des différents projets entre eux pour une cohérence d'ensemble.
- **Une rationalisation des investissements et des coûts de gestion.** Les aménagements conçus permettront de minimiser la charge d'entretien supplémentaire générée et permettront un mode d'entretien des espaces verts le plus adapté en fonction des moyens (humains, matériels, financiers) de la Collectivité en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement (gestion différenciée).

La typologie des logements envisagée est la suivante : logements individuels (65%), collectifs (20%), intermédiaires (15%).

## URBANISME (SUITE)

### Quelle gestion des eaux pluviales pour les nouveaux lotissements ?

Des élus et des agents de la Commune ont suivi une formation au printemps 2022 sur ce thème. M. BESNARD, ingénieur enseignant, recommande la gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle. Envoyer les eaux pluviales dans des bassins d'orage, où elle est concentrée sans être réutilisée localement, ne relève pas forcément du bon sens.

Si chaque propriétaire gère cette eau sur sa parcelle, celle-ci peut être valorisée pour le jardin et elle a beaucoup plus de chance d'arriver bien épurée à la nappe phréatique.

Oui, le temps passe et les façons de voir et de gérer (l'eau, les déchets) évoluent...

*L'Adjoint délégué,  
Jeannick DEBORDE*

M. DUVIGNEAU, architecte, est présent pour une permanence dans les locaux de la Communauté de Communes, le vendredi, tous les 15 jours (rendez-vous préalable).



**LES CONSEILS GRATUITS  
D'UN ARCHITECTE  
POUR VOTRE PROJET ?**

**85 Vendée**  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

CONSTRUIRE    ADAPTER  
AGRANDIR      SURELEVER  
REHABILITER    DIVISER





Renseignements  
02 51 37 44 95  
caue85@caue85.com  
> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)

Architectes - Vendée: architecture et urbanisme (photo Nicolas)  
Architecte - FICA architectes d'urbanisme (photo Basile)  
Architecte - Atelier d'Architecture Vendée  
Photographe - François DANIEL

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LES ESPACES VERTS DE NOTRE COMMUNE

**Avec les conseils avisés de la Maison de la Vie Rurale, un nouveau programme de fleurissement se met en place sur Bournezeau et Saint Vincent Puymaufrais. L'idée : accueillir et respecter la biodiversité, préserver la ressource en eau, limiter le travail et... agrémenter le paysage.**

Les plantes vivaces sont privilégiées : elles savent occuper le terrain au détriment des mauvaises herbes. Côté couleurs, forme, taille,... c'est créativité sans limite ! Pas soif, peu d'entretien, que demander de plus ? Et pas chères car implantées une fois pour toute.

Les 1<sup>res</sup> années ne sont pas si faciles. Oui, les « mauvaises herbes » feront de la résistance le temps que les vivaces occupent le terrain.

Le paillage naturel est vraiment à privilégier. La bâche plastique freine le développement de la plante car entre les racines, toute une biodiversité (faune, flore et champignons...) assure l'aération, la nutrition et la protection de la vivace. Et puis, avec le temps, le plastique se dégrade et se retrouve comme tous les déchets dans l'océan.



*Square des anciens combattants, vivaces sur litière de copeaux.*



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LE CIMETIÈRE, SANS TRAITEMENT CHIMIQUE

**C'est un espace qui doit désormais être traité comme les autres, sans chimie.**

Pas évident après 50 ans d'usage de l'herbicide. La difficulté est grande car l'espace entre les tombes est souvent étroit. Il nous faudra implanter de la pelouse à croissance lente partout où l'on peut tondre, et ailleurs des plantes tapissantes (thym, sedum,...).

Les vivaces prendront un peu de temps à occuper le terrain ? Le cimetière est un élément important de notre patrimoine communal : les bénévoles qui ont envie de s'investir dans la mise en place et l'entretien des inter-tombes seront bienvenus.

Une partie des travaux de végétalisation ont commencé en novembre 2021 et se poursuivront fin 2022.



Leçon de « Nature » pour les bénévoles et les élus au cimetière en avril 2022 avec la Maison de la Vie Rurale.

### LES FRUITIERS DU VERGER PARTAGÉ

SE PORTENT BIEN,

**Les arbres ont été taillés en hiver et pour certains soignés (blessures au pieds, enfouis dans les broussailles,...) grâce à l'intervention des bénévoles sur la Commune.**

N'hésitez pas à goûter les fruits à la belle saison.

A l'hiver prochain, une nouvelle saison de taille sera programmée et nous comptons sur les amateurs pour continuer à entretenir ces fruitiers tout en apprenant à tailler, greffer... C'est une expérience à valoriser chez soi.



Verger partagé Bois Courtaud pommier



Derrière le vieux château, verger défriché par la Brigade Verte

### LE PAYS DES DEUX LAYS, MOTEUR ET SOURCE D'INSPIRATION,

**Le cimetière sans chimie, l'entretien des espaces naturels et des paysages fleuris, dans le respect de la biodiversité,... la démarche est déjà entreprise, voire finalisée, dans une majorité des communes du Pays des Deux Lays.**

L'inventaire des « Territoires Engagés Nature » (TEN) se met en place. Les espaces riches en biodiversité vont être répertoriés sur la Communauté de Communes : pour les faire connaître, échanger sur le mode d'entretien et les valoriser. Les prochaines actions en faveur de la biodiversité pourront faire l'objet de subventions, de conseils et de suivi par la Région. Pourquoi pas Le Parc du Vieux Château ?

Le Plan d'Alimentation Territorial (PAT) est désormais animé par Florence CHAMARD, chargée de mission.

Un guide des producteurs locaux pour faire connaître et promouvoir les producteurs engagés dans des circuits courts auprès des habitants, des touristes et de la restauration collective est en cours de création..

Enfin, un marché des producteurs de Pays se tiendra le 3 septembre 2022 entre 16 et 22 heures au Prieuré de Grammont à Saint Prouant.

*L'Adjoint délégué,  
Jeannick DEBORDE*

## AFFAIRES SCOLAIRES

### UNE ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

À PEU PRÈS « ORDINAIRE »...

**Si affaires scolaires et crise sanitaire ont cohabité une bonne partie de l'année, nous n'avons pas connu de confinement national... En revanche, il a fallu continuer de jongler avec les aléas, faire preuve de souplesse entre les cas Covid, les cas contact, la fermeture de classes, l'absence d'enfants, d'enseignants et de personnel. Une musique bien connue de tous depuis 2 ans !**

Contrairement à d'autres communes, et grâce à la souplesse du personnel des écoles, équipes pédagogiques, enfants, parents... nous avons pu maintenir l'ouverture de nos restaurants scolaires (avec quelques aménagements parfois).

Je tiens à nouveau à remercier l'ensemble de ces acteurs. Merci pour votre grande réactivité et adaptabilité. Je fais le vœu de ne plus avoir à parler de crise sanitaire dans notre prochain bulletin.

Je profite également de ce mag'infos pour souhaiter la bienvenue à Nelly FAURE, Adjointe de Direction. Elle remplace Emilien LONGIN (à qui nous souhaitons bonne réussite dans ces nouvelles fonctions au Pays de Achards) et elle est en charge (entre autres) des affaires scolaires. Qu'elle soit la bienvenue.

En attendant je vous souhaite de belles vacances et vous invite à faire le bilan de cette année...

#### QUE RETENIR DE CETTE ANNÉE SCOLAIRE ?

### LE PORTAIL FAMILLE :

UN OUTIL MIS EN PLACE EN SEPTEMBRE DERNIER

**Après une scolaire entière de fonctionnement, nous constatons que dans l'immense majorité, les familles se sont approprié ce nouvel outil. Le fait d'offrir une gestion plus souple des paiements semble apprécié.**

Toutefois, nous sommes très conscients des limites de ce logiciel. Certaines familles souhaiteraient davantage de relances lorsque le solde arrive à zéro. Nous avons tenté de mettre une organisation pour alerter les familles... Nos agents relèvent au moins une fois par semaine les « anomalies » et préviennent les familles. Des rappels sont effectués systématiquement à chaque vacances scolaires. Plus de 400 repas sont servis chaque jour, ces relances ne peuvent pas être quotidiennes. Nous invitons les familles à être vigilantes et mettre en place les outils pour éviter ces situations (alarmes, rappels...). Nous vous remercions pour votre contribution.

### LOI EGALIM ET NOUVEAU MARCHÉ DE PRESTATION D'ÉLABORATION DES REPAS.



La loi Egalim publiée en 2018 fixe des objectifs pour la restauration scolaire, que ce soit en termes de qualité des denrées utilisées, mais également en termes de gaspillage alimentaire ou de réductions de l'utilisation de plastiques.

Cette loi impose qu'à partir de 2022, les cantines proposent 50% de produits sous signe de qualité dont au moins 20% de bio.

Le marché de restauration, tel qu'il avait été rédigé il y a 3 ans, avait tenté de tenir compte de ces évolutions mais des précisions ont été apportées depuis 2019 quant au type de labels pris en compte dans ces 50% fixés par la loi.

Soucieux de nous engager vers une cuisine plus saine, de qualité, respectueuse de l'environnement et avec davantage de circuits courts et fournisseurs locaux, nous avons fait le choix de relancer le marché.



## AFFAIRES SCOLAIRES (SUITE)

Restauval (ancien prestataire) a été à nouveau retenu pour la rentrée 2022/2023.

### Son rôle est le suivant :

- La mise à disposition d'un cuisinier intervenant dans la Cuisine Centrale de la Commune (matériels et local situés à l'école publique).
- L'approvisionnement en matières premières.
- La livraison de denrées s'effectue dans des contenants réutilisables.
- L'établissement des menus en lien avec la Commune et un diététicien.
- La fourniture du véhicule pour la livraison en liaison chaude à l'école privée.

### Le niveau de transformation des produits :

- 90% de légumes hors d'œuvres frais.
- 75% de légumes garniture frais et 25% surgelés.
- 100% de volaille fraîche.
- 95% de viandes bovines, ovines, porcines fraîches.

- 50% de poissons frais et 50% de surgelés.
- 82% de fruits frais.
- 70% de pâtisseries maison (à partir de denrées brutes).

Parallèlement, la Communauté de Communes a recruté une chargée de mission pour mettre en place un PAT (Plan Alimentaire Territorial) sur le Pays de Chantonnay. Sa mission commence tout juste. La Commune de Bournezeau compte bien prendre sa place et y peser de tout son poids afin de contribuer à relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux, les denrées biologiques dans les cantines.

Puissions-nous rêver à un marché commun, et une harmonisation des tarifs de restauration scolaire...

## LE COÛT DE FOURCHETTE... CASSE-TÊTE DANS L'ASSIETTE

**Entre la réglementation qui ajoute des surcoûts de fabrication des repas pour confectionner des menus de qualité, des augmentations du prix des matières premières et des fluides et des réalités économiques (pouvoir d'achat en baisse) qui touchent les familles de plein fouet, le défi est quotidien et la marge de manœuvre serrée.**

Bien manger dans les cantines est une évidence... mais pas une évidence économique.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le bilan financier 2021/2022 fait apparaître un déficit de 46 150 €. La facturation aux familles est inférieure au coût réel du service.

Soucieux de ne pas creuser ce déficit en n'augmentant pas trop les tarifs pour les familles, les élus ont réfléchi à la nouvelle tarification. Différents scénarios ont été envisagés et ils ont souhaité une revalorisation de 1,5% des tarifs. Le repas du tarif adulte à 6,50 €.

### Tarifs restauration scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023

#### Pour les enfants résidents

1 <sup>er</sup> enfant	4,33 €
2 <sup>e</sup> enfant et +	3,91 €
<b>Pour les enfants non résidents</b>	<b>5,09 €</b>
Repas adultes/stagiaires/intervenants	6,50 €
Repas non réservé	6,00 €

### La cloche a sonné.

Avant de chanter «l'école est finie», les enfants des deux écoles ont pu cette année vivre enfin leur fête de fin d'année... La Commune a été heureuse d'offrir un dictionnaire à chaque CM2. Ce livre va les accompagner toute leur scolarité. Bon voyage au pays des mots et du savoir... et surtout belles vacances.

*Le Maire délégué et 1<sup>er</sup> adjoint,  
Jérôme AUBINEAU*



## ASSOCIATIONS SPORTIVES

La saison sportive 2021/2022 s'achève. Depuis septembre 2021, le contexte sanitaire s'est nettement amélioré, et la pratique du sport a pu reprendre son rythme habituel au cours de l'année. La municipalité félicite une nouvelle fois les associations pour leur dynamisme et leur engagement pour pérenniser le monde associatif au sein de notre Commune.

Nous espérons que la motivation de nos sportifs Bournevaiziens/siennes soit toujours intacte, et nous avons hâte de vous retrouver pour la saison prochaine.

### NOUVEAUTÉS 2022 TOURNOI « ANIM'FOOT LECLERC » PAR L'USBSH



### CRÉATION D'UN CLUB DE VOLLEY

Entraînement et match le jeudi soir à partir de 21h00, équipe de 6 joueurs mixte âgés de 18 à 77 ans.

**Inscriptions et renseignements :**

06 50 98 20 25 ou [lqbonneau@gmail.com](mailto:lqbonneau@gmail.com)



## TERRE DE JEUX 2024

En 2024, les JO d'été se dérouleront à Paris, Bournezeau est labélisé depuis septembre 2021.

Ce label est destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, CROS-CDOS, CTOS) qui souhaitent, quels que soient leurs tailles et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux.



En partenariat avec le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) en 2021, nous avons inscrit la 1<sup>re</sup> journée du championnat régional « Para Futsal Adapté », en 2022 nous avons validé l'action « MAISON SPORT SANTÉ AMBULANTE ».

Cette action est un moyen de communication collaboratif, orienté vers la motivation et l'engagement de la personne pour la pratique du sport.

*Le Conseil Municipal délégué,  
Jérôme BELAUD*





## CULTURE ET PATRIMOINE

### ET SI ON SORTAIT ?

**Après une (trop) longue période de crise sanitaire qui nous a freiné et parfois interdit les rencontres culturelles, le rideau de nos scènes et de nos manifestations s'ouvre enfin.**

Les galas, les spectacles et autres fêtes de fin d'année scolaire font le plein...

Nous pouvons espérer retrouver nos rendez-vous culturels... journée du patrimoine, représentations théâtrales, cabaret, concert de Noël... et rêver à de nouvelles manifestations.



#### Partenariat Grand R/ Courte échelle

Nous nous réjouissons du partenariat entre la salle de spectacle yonnaise (le Grand R), et l'école de la Courte Echelle. Ce partenariat d'une durée de 3 ans, est financé majoritairement par la DRAC... Les déplacements et billets des spectacles sont financés par l'amicale laïque et la mairie (dans le cadre de la subvention pour les activités scolaires).

En lien étroit avec les équipes pédagogiques, Le Grand R accompagne les enfants dans leur rencontre avec les œuvres artistiques afin d'aiguiser leur regard, leur sensibilité et leur esprit critique. Spectacles, formations pour les enseignants, parcours d'éducation artistique et culturelle... sont au programme.

#### Le projet de médiathèque communautaire et la bibliothèque de Bournezeau : quel horizon pour les années à venir ?

La bibliothèque de Bournezeau fait partie intégrante du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes. Elle est animée et gérée par l'association des Amis de la bibliothèque.

Merci à la précieuse équipe de bénévoles qui œuvrent au quotidien et offrent un service de proximité indispensable et sans équivalent en lien avec les professionnels du réseau des bibliothèques

Le projet communautaire de lecture publique fixe des objectifs pour 2027 notamment celui de maintenir un service dans chaque commune, de consolider et améliorer les services du réseau (fonds documentaire mutualisé, circulation des documents sur l'ensemble du territoire).

Avant l'ouverture de la Médiathèque communautaire (qui sera située à Chantonny), la Communauté de Communes souhaite développer l'offre de service et d'accueil et augmenter les horaires d'ouverture des bibliothèques communales. Pour cela, des salariés intercommunaux vont venir en renfort. Dès l'année prochaine un ETP (emploi temps plein) sera partagé entre 3 communes (St Hilaire le Vouhis, St Martin des Noyers, et Bournezeau).



Concernant la bibliothèque de Bournezeau, avec les travaux de la mairie, elle devrait être accueillie de façon transitoire dans des modulaires situés à la prairie des papillons. Une transition avant de retrouver la nouvelle médiathèque au vieux château.

*Le Maire délégué et 1<sup>er</sup> adjoint,  
Jérôme AUBINEAU*





Communauté de communes du Pays de Chantonnay  
65 avenue du Général De Gaulle BP 98 - 85111 CHANTONNAY Cedex  
Tél. 02 51 94 40 23 - [www.cc-paysdechantonnay.fr](http://www.cc-paysdechantonnay.fr) - Facebook  : CCPaysdeChantonnay

## L'ÉTÉ AU BORD DES LACS

### BASE DE LOISIRS DE TOUCHEGRAY - CHANTONNAY



**Venez passer un agréable moment de détente en famille ou entre amis !**

Profitez de nombreuses activités tous les jours, du 25 juin au 4 septembre : baignade, activités nautiques, jeux de piste, corde game, journée perchée, animations «partir en livre», balade en calèche...

Les 15, 16 et 17 juillet à 19h30 : spectacle flottant «Naviguez léger !» par le PianO du Lac. Leur piano suspendu au-dessus de l'eau, Evelyne ZOU et Nico ÉTOILE vous invite à caresser les étoiles et à plonger dans un bon bain de fraîcheur. Le public est invité à s'installer au bord du lac pour profiter de cet instant de poésie. Un moment magique dans un décor exceptionnel... Préventes sur [www.pianodulac.eu](http://www.pianodulac.eu)

**Informations et réservations au :**  
06 30 18 88 00 ou auprès de l'Office de  
Tourisme au 02 44 40 20 06  
**Réservations en ligne :**  
[www.tourisme-paysdechantonnay.fr](http://www.tourisme-paysdechantonnay.fr)





## SENTIER D'AMANÉA LAC DE LA VOURAIE BOURNEZEAU - SAINT HILAIRE LE VOUHIS



**Une immersion en pleine nature qui enchante petits et grands.**

Un conte, des activités, une parenthèse enchantée... pour vivre la nature autrement !

Mis en place en 2020 par la Communauté de communes, le Sentier d'Amanéa est une création au cœur des tendances actuelles dans le monde du slow tourisme et des « bains de nature ». Unique en France par son concept, le sentier à émotions du lac de la Vouraie, crée une nouvelle forme d'interprétation de la nature. 2,5 km sur un sentier en forêt, autour du lac, ponctué de 22 étapes artistiques à vivre avec des expériences sonores sur des œuvres en pierre et en bois, des jeux...

NOUVEAUTÉ 2022 : Jeu de piste pour les enfants « À la recherche de la plume d'Alba »

### Les Jeudis Zen d'Amanéa

Tous les jeudis du 16 juin au 25 août, offrez-vous un moment de détente, de lâcher prise et de reconnexion avec vous-même et à la nature, dans un lieu ressourçant.

Bain de forêt, yoga, rigologie, sophro-nature, chant de mantras, land art... autant de pratiques à découvrir pour être zen...

Tous les jeudis de 18h00 à 20h00. Tarif : 10€ / 5€ pour les - de 10 ans. Réservation auprès de l'Office de Tourisme au 02 44 40 20 06 ou en ligne [www.tourisme-paysdechantonnay.fr](http://www.tourisme-paysdechantonnay.fr)

### Les Instants Nature

- Mercredi 13 juillet de 9h00 à 12h00 : Plantes sauvages, à table !
- Mercredi 27 juillet de 18h00 à 20h00 : RandOlyric avec Vincent Karche, ténor d'opéra
- Mardi 2 et mercredi 3 août à 10h30 et 15h00 : Escapades zen et branchées



## ZONE DE LOISIRS DE LA MORLIÈRE SIGOURNAIS



Labellisée « Tourisme et Handicap », la zone de loisirs de la Morlière a été aménagée pour permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter du site et de se balader le long du lac de Rochereau. On y trouve également des jeux pour enfants, un parcours de santé, des tables de pique-nique et un sentier de randonnée.

### Balade à poney ou à baby-poney

Du 8 juillet au 19 août : ouvert les vendredis de 14h00 à 19h00, sur réservation

Tarif : 12€ la séance

Tél : 02 51 00 32 73 ou 06 09 34 54 97

[latuilerie.efe@wanadoo.fr](mailto:latuilerie.efe@wanadoo.fr)



## PARTIR EN LIVRE

**Le réseau des bibliothèques du Pays de Chantonay vous donne rendez-vous pour le festival «Partir en livres» du 25 juin au 23 juillet avec des animations pour tous les âges.**

À l'occasion de ce festival, les bibliothèques s'échappent de leurs locaux pour venir à votre rencontre. Retrouvez notamment les bibliothécaires sur la Base de loisirs de Touchegray et profiter du lieu et des collections grâce aux 4 espaces : Détente et musique, Cabane à histoires, Monde artistique et Forêt de jeux géants.

Rendez-vous du 11 au 22 juillet (sauf les 14, 16 et 17 juillet) de 10h00 à 19h00.

Des temps d'animations seront également proposés à 10h30.

Les équipes vous ont également préparé quelques sorties à proximité de vos bibliothèques afin de profiter du plein air en lecture.

N'hésitez pas à consulter le programme sur le site <https://bibliotheques.cc-paysdechantonnay.fr>



## CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS

Le centre aquatique L'Odysse vous ouvre ses portes à partir de début juillet.

Vous découvrirez un équipement intercommunal qui offre confort et modernité dans une ambiance naturelle et lumineuse. Un lieu dédié à la vitalité sportive, un lieu pour se ressourcer, un lieu ludique à découvrir en famille ou entre amis !! D'une superficie de plus de 3000m<sup>2</sup>, l'Odysse vous accueille dans plusieurs espaces : un bassin sportif de 25m, un bassin d'activités, un bassin balnéoludique, un pentagliss en intérieur et des jeux d'eau intérieur et extérieur !

L'offre aquatique sera complétée par un espace forme comprenant hammam, sauna, douches massantes et une grotte de sel afin de vous faire profiter des bienfaits



de la halothérapie (thérapie par le sel). Un extérieur arboré permet de pouvoir se reposer en famille, de pratiquer une activité sportive sur le terrain de sable ou de profiter des jeux pour enfants.

### Un centre aquatique accessible à tous...

Afin de permettre à tous les publics de profiter de cet équipement, un travail collaboratif avec Vendée Expansion a été réalisé pour réfléchir aux différents aménagements permettant l'accès à l'ensemble des espaces aux personnes porteuses d'un handicap. La Marque «Tourisme et Handicap» est en cours d'attribution. [www.centreaquatiquelodyss.fr](http://www.centreaquatiquelodyss.fr)

## MARCHÉ DES PRODUCTEURS DU PAYS DE CHANTONNAY

En partenariat avec la Chambre de l'Agriculture, la Communauté de communes et l'Office de Tourisme du Pays de Chantonay organisent un Marché des Producteurs de Pays le samedi 3 septembre au Prieuré de Grammont à Saint Prouant.

**De 16 h 00 à 22 h 00, venez faire vos achats auprès des producteurs et profiter des différentes animations :**

- Animations autour de l'alimentation durable (atelier cuisine, atelier zéro déchet...)
- Jeux en bois
- Visite du Prieuré de Grammont

- Repas et animation musicale avec le groupe «The Popcorner's» à partir de 19h00

Cet évènement festif marque le lancement du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Chantonay qui a notamment pour mission de favoriser les circuits courts et une alimentation locale.

### Guide des producteurs

Un guide des producteurs sera publié au mois d'août et référencera les producteurs locaux du territoire : viande, fruits et légumes, produits laitiers... Certains d'entre eux pratiquent la vente directe sur leur exploitation, sur les différents marchés alimentaires du territoire ou dans les commerces de proximité. Donnez-leur un coup de pouce, dégustez leurs produits, ou allez les rencontrer, ils vous recevront avec plaisir !

## DE NOUVELLES AIDES POUR LES ENTREPRISES et soutien au monde agricole

La Communauté de communes a choisi de mettre à disposition des entreprises du territoire des nouvelles aides financières, mais aussi, pour la première fois, un dispositif de soutien au monde agricole.

L'objectif de ces aides est de continuer dans la lignée de celles qui ont été proposées à la suite de la crise sanitaire et donc de continuer à apporter un soutien au monde économique de manière général (entreprises mais aussi monde agricole).

Cela s'imbrique également dans une logique transversale qui mêle à la fois plusieurs volontés, à savoir l'insertion dans le projet cœur de ville pour les aides déployées aux entreprises des centre-ville, ainsi que dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et plus particulièrement le Projet Alimentaire Territorial pour les aides concernant le monde agricole.



### Les aides sont les suivantes :

- Pour les entreprises commerciales et artisanales : aide au loyer pour les nouvelles installations ou reprises d'entreprises ; aide à l'immobilier d'entreprises ; aide au cas par cas pour les projets innovants.
- Pour le monde agricole : aide pour les jeunes agriculteurs qui s'engagent dans un parcours d'installation ; aide dans l'investissement pour des équipements de défense contre l'incendie ; aide de soutien à la transformation de matières agricoles à la vente directe en circuit court.

### Plus d'informations & contact :

Sébastien GUILLEMARD, Développeur économique,  
07 76 18 68 16 - [sebastien.guillemard@cc-paysdechantonay.fr](mailto:sebastien.guillemard@cc-paysdechantonay.fr)



## OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CHANTONNAY



### ANIMATIONS 2022

#### Mardi Balade

Balade d'environ 6 à 8 kms pour découvrir la commune. Gratuit - Sans réservation.

#### • JUIN

- 21 : Balade du Mardi **Sigournais**  
Départ 20 h 00 salle de l'Aubépin
- 28 : Balade du Mardi **Rochetrejoux**  
Départ 20 h 00 Foyer rural



Apportez  
votre gobelet



#### • JUILLET

- 5 : Balade du mardi **Chantonnay**  
Départ 20 h 00 Puybelliard

12 : Balade du Mardi **Bournezeau**  
Départ 20 h 00 salle du Mitan

- 19 : Balade du Mardi **Saint Hilaire le Vouhis**  
Départ 20 h 00 salle communale
- 26 : Balade du Mardi **Saint Vincent Sterlanges**  
Départ 20 h 00 salle André Fonteneau



#### • AOÛT

- 2 : Balade du Mardi **Saint Martin des Noyers**  
Départ 20 h 00 du Jardin de la Prée
- 9 : Balade du mardi **Sainte Cécile**  
Départ 20 h 00 du camping La Rivière
- 16 : Balade du mardi **Saint Germain de Prinçay**  
Départ 20 h 00 salle des Sports
- 23 : Balade du Mardi **Saint Prouant**  
Départ 20 h 00 Salle de la Forêt



#### Mercredi Producteur

À la découverte de nos produits locaux.

2€/personne - Gratuit moins de 10 ans.



#### Sur réservation :

A l'accueil de l'Office, place de la liberté  
Par téléphone : 02 44 40 20 06

En ligne sur <http://www.tourisme-paysdechantonnay.fr>

#### • JUILLET

- 20 juillet à 10 h 00 : La ferme Ursule, à St Mars des Prés
- 27 juillet à 16 h 00 : La Chèvrerie à Sainte Cécile

#### • AOÛT

- 3 août à 10 h 00 : Le domaine de la Barbinière à St Philbert-du-Pont-Charraut

10 août à 15 h 30 : Le Gaec l'Audjonnière à Bournezeau

#### Jeudi Divertissement

#### Sur réservation :

À l'accueil de l'Office, place de la liberté  
Par téléphone : 02 44 40 20 06

En ligne sur <http://www.tourisme-paysdechantonnay.fr>



#### • BALADES CONTÉES : 2€ - Gratuit moins de 10 ans.

- 7 juillet à 19 h 00 : Avec Maxime Chevrier au Moulin de la Boislinière à Rochetrejoux
- 4 août à 19 h 00 : Avec Céline Cossard à la forêt du Déroit à Saint Martin des Noyers

#### • APÉRO-CONCERTS : Gratuit

- 21 juillet à 19 h 00 : Leslie Cordes au Logis des Grois à Saint Germain de Prinçay
- 18 août 19 h 30 : Sgt. Pepper à la Cave de l'Arquignon à Chantonnay

#### • VISITES GUIDÉES : 2€ - Gratuit moins de 10 ans.

- 28 juillet à 18 h 30 : Bourg de Puybelliard
- 11 août à 18 h 30 : Bourg de Sigournais

#### • SOIRÉE ASTRONOMIE : 2€ - Gratuit moins de 10 ans.

- 25 août à 20 h 30 : Au domaine de l'Auneau à Chantonnay.

## MARCHÉ DE PRODUCTEUR DE PAYS

Gratuit

Samedi 03 septembre

16 h 00 à 22 h 00

Au Prieuré de Grammont à Saint Prouant

Animation, concert, visite du Prieuré et repas.

## DÉLIVRANCE DES PASSEPORTS ET DES CARTES D'IDENTITÉ

**Pour rappel, pour faire une demande ou un renouvellement, vous devez :**

- effectuer une pré-demande en ligne sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr). En cas de difficulté avec l'usage d'Internet ou d'un ordinateur, des Points Numériques sont à votre disposition dans tout le département (ex : Chantonnay...).
- puis prendre un rendez-vous et se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (20 mairies équipées en Vendée dont Chantonnay, la liste est consultable sur le site de la Préfecture de

la Vendée) avec les pièces justificatives nécessaires à la demande.

La Mairie de Bournezeau n'étant pas équipée de ce dispositif de recueil, vous pouvez faire votre demande auprès de la Mairie de Chantonnay, par exemple. Vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous en ligne sur leur site.



## MAISON FRANCE SERVICES

### UN POINT NUMÉRIQUE DE PROXIMITÉ GRATUIT

Le réseau France Services permet à chaque usager de disposer d'une offre de proximité et de qualité et de procéder aux principales démarches administratives :

- les remboursements de soins,
- les indemnités journalières, la prévention santé,
- les prestations familiales,
- la retraite,
- les démarches auprès de Pôle emploi, de l'administration fiscale et de la Préfecture.

**Le réseau France Services c'est aussi un accompagnement gratuit sur le numérique. Vous pouvez également accéder en libre-service aux ordinateurs.**

Les agents d'accueil renseignent, orientent et accompagnent vers un point numérique (ordinateur, imprimante, scanner...), permettant ainsi de réaliser les démarches en ligne sur les différents sites partenaires. Des permanences d'organismes sont également réalisées au sein de France Services :

- **Finances Publiques,**
- Sécurité et santé au travail de la **Mutualité Sociale Agricole** (sur rendez-vous),
- **Retraite Carsat** (sur rendez-vous),
- **Conciliateur de justice** (sur rendez-vous).

### Permanence conciliatrice de justice

Depuis fin juin 2021 et tous les derniers lundis du mois, l'espace France Services de Chantonnay accueille la permanence d'un conciliateur de justice.

*Qu'est-ce que la conciliation de justice ?*

La conciliation de justice est un Mode Amiable de Règlement des Différends (MARD), souvent qualifié de différends de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès ou devant un juge ou être déléguée par ce juge à un conciliateur de justice.

**C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite.** Si elle aboutit, elle donne lieu à la signature d'un accord total ou partiel par les parties, constaté par le conciliateur de justice. Cet accord peut être homologué par le juge afin de lui donner force exécutoire « valeur de jugement ».

### Les différends concernés et champs d'actions :

- Litiges entre personnes,
- Relations entre bailleurs et locataires,
- Litiges de la consommation,
- Litiges et troubles du voisinage,
- Problèmes de copropriété,
- Litiges entre commerçants.

Sont exclus : les affaires pénales, les affaires relevant de l'état des personnes ou du droit de la famille, et les différends et conflits entre les administrés et l'administration, ces derniers peuvent être soumis au défenseur des droits.

**La conciliation de justice constitue désormais un préalable obligatoire à l'action en justice devant le tribunal judiciaire lorsque la demande n'excède pas 5000€ ou lorsqu'elle a trait à un conflit de voisinage.**

5 bonnes raisons de tenter la conciliation de justice : rapide, gratuit, sans aléas, droits préservés, accord officiel. Donner les moyens aux citoyens d'être leurs propres acteurs de la résolution de leurs différends, c'est favoriser leur règlement, reposant sur l'accord de chacun. Une justice plus proche, dédramatisée, fondée sur l'équité, tout en assurant la sécurité juridique grâce à l'homologation, par le juge, du constat d'accord établi à l'issue de la conciliation de justice.

### Lieu & Horaires d'ouverture



Espace La Fontaine - 28 ter rue La Fontaine

☎ 02 51 36 88 87

✉ [chantonnay@france-services.gouv.fr](mailto:chantonnay@france-services.gouv.fr)

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
09h00 - 12h30					
13h30 - 17h00					





## BRUITS DE VOISINAGE

**Rappelons-nous que le bruit que nous produisons peut déranger (un peu, beaucoup...) nos voisins !**

*(Extrait de l'arrêté préfectoral n°20/CAB/399 du 31 mai 2022 relatif aux bruits de voisinage, consultable sur le site internet de la Préfecture de la Vendée)*

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, bétonnières, tronçonneuses, etc...) sont autorisées :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



## LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Face au développement invasif de cette espèce et aux risques multiples pour la sécurité des populations, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a décidé de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.

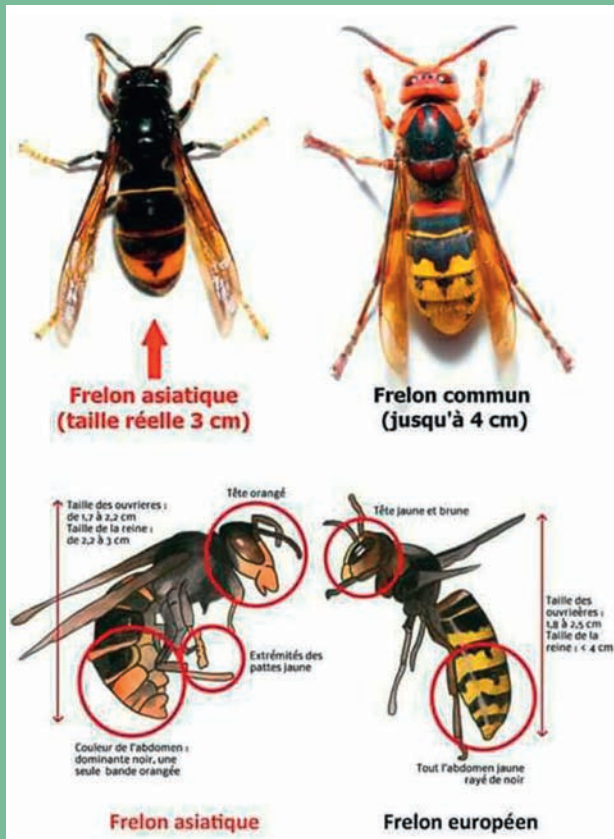
L'intervention est financée en totalité par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.



**Tout particulier concerné par un nid de frelon asiatique qu'il souhaite détruire, doit prendre contact avec la Communauté de communes.**

Celle-ci se chargera ensuite de contacter l'entreprise chargée d'effectuer la destruction des nids. L'entreprise prendra ensuite contact avec le demandeur pour le prévenir de son intervention.

**Contact :**  
Communauté de Communes  
du Pays de Chantonnay,  
au 02 51 94 40 23.



## 2<sup>E</sup> SEMESTRE 2022

Ces dates sont susceptibles d'être reportées ou annulées en raison du contexte sanitaire et des restrictions qui seront applicables.

### JUILLET 2022

- **Vendredi 1<sup>er</sup> juillet,**  
19h30 : Rendez-vous citoyen  
Commune  
*Site du vieux château*
- **Mardi 12 juillet,**  
20h00 : Mardi balade  
au Pays de Chantonay  
Office de Tourisme  
*Départ salle du Mitan*
- **Mercredi 13 juillet,**  
Fête Nationale,  
moules-frites et feu d'artifice  
Marsupil'Amis et Commune  
*Prairie des Humeaux*
- **Vendredi 15 juillet,**  
Repas champêtre  
UNC  
*Prairie des Humeaux*
- **Dimanche 24 juillet,**  
Vide grenier  
Basket Club Bournezeau  
*Prairie des Humeaux*

### AOÛT 2022

- **Dimanche 7 août,**  
Fête des Chasseurs, ball-trap  
Chasseurs de Bournezeau  
*Prairie des Humeaux*

### SEPTEMBRE 2022

- **Samedi 3 septembre,**  
Rando trail  
Courlisich'Club
- **Vendredi 9 septembre,**  
Assemblée Générale  
Amicale Laïque  
*École La Courte Échelle*
- **Samedi 10 et  
dimanche 11 septembre,**  
Gala, pétanque  
Basket Club Bournezeau  
*Salle Omnisports et stade*
- **Samedi 17 et  
dimanche 18 septembre,**  
Journées du patrimoine  
Commune
- **Vendredi 23 septembre,**  
Repas sponorts  
USBSH Football
- **Vendredi 23, samedi 24 et  
dimanche 25 septembre,**  
Stage Tai-Chi  
Gingko  
*Petite salle du Mitan*

### OCTOBRE 2022

- **Dimanche 2 octobre,**  
Bal  
Club de l'Amitié  
*Salle du Mitan*

- **Jeudi 13 octobre,**  
Repas  
Club de l'Amitié  
*Salle du Mitan*
- **Mercredi 19 octobre,**  
Jus de pommes  
Amicale Laïque
- **Vendredi 28 et  
samedi 29 octobre,**  
Soirée cabaret  
Marsupil'Amis  
*Salle du Mitan*

### NOVEMBRE 2022

- **Mercredi 9 novembre,**  
Concours de belote  
Club de l'Amitié  
*Salle du Mitan*
- **Vendredi 11 novembre,**  
Cérémonie patriotique  
Commune  
*Stèle du souvenir*
- **Vendredi 11 novembre,**  
Repas  
UNC  
*Salle du Mitan*
- **Vendredi 11 novembre,**  
Balade véhicules historiques  
Bournezeau Sports Mécaniques
- **Vendredi 18, samedi 19 et  
dimanche 20 novembre,**  
Théâtre  
Les Pattes à Tracs  
*Salle du Mitan*
- **Mardi 22 novembre,**  
Théâtre  
Les Pattes à Tracs  
*Salle du Mitan*
- **Vendredi 25, samedi 26 et  
dimanche 27 novembre,**  
Théâtre  
Les Pattes à Tracs  
*Salle du Mitan*

### DÉCEMBRE 2022

- **Samedi 3 décembre,**  
Téléthon  
*Salle omnisports*
- **Samedi 3 décembre,**  
Marché de Noël  
Amicale Laïque  
*Salle du Mitan*
- **Samedi 10 décembre,**  
Assemblée Générale  
UNC  
*Petite salle du Mitan*
- **Samedi 10 décembre,**  
Sainte Barbe  
Pompiers  
*Salle du Mitan*

- **Dimanche 11 décembre,**  
Arbre de Noël  
OGEC  
*Salle du Mitan*
- **Mercredi 14 décembre,**  
Vente de gâteaux bijoux  
Amicale Laïque
- **Jeudi 15 décembre,**  
Assemblée Générale  
MFR  
*Salle du Mitan*
- **Samedi 17 décembre,**  
Arbre de Noël  
USBSH  
*Salle omnisports*
- **Samedi 31 décembre,**  
Réveillon  
Marsupil'Amis  
*Salle du Mitan*

### JANVIER 2023

- **Samedi 7 janvier 2023,**  
à 18h30 : Vœux du Maire  
à la population  
Commune  
*Salle du Mitan*



## CONTACT ET HORAIRES DE MAIRIE

Du lundi 11 juillet au  
vendredi 26 août 2022

### MAIRIE

2 place de la Mairie  
85480 BOURNEZEAU

Tél. : **02 51 40 71 29**

Site Internet : [www.bournezeau.fr](http://www.bournezeau.fr)

E-mail : [mairie@bournezeau.fr](mailto:mairie@bournezeau.fr)

	Horaires d'accueil de la Mairie	
	MATIN	APRÈS-MIDI
<b>LUNDI</b>	8h30 - 12h30	Fermé
<b>MARDI</b>	8h30 - 12h30	Fermé
<b>MERCREDI</b>	8h30 - 12h30	Fermé
<b>JEUDI</b>	8h30 - 12h30	Fermé
<b> VENDREDI</b>	8h30 - 12h30	Fermé

Toutefois, si exceptionnellement vous ne pouvez pas vous déplacer aux heures d'ouverture, n'hésitez pas à nous contacter pour une prise de rendez-vous.